

Image not found or type unknown



Défiscalisation - l'investisseur fait défaut.

Par **Gaymard**, le **07/04/2011** à **13:59**

Bonjour,
J'ai investi dans une résidence à but locatif (loi Borloo) à la société Finaxiome / Evreux. La livraison était prévue début 2009. Les travaux sont bloqués à environ 90 % du final.
Les intérêts intercalaires ne sont plus versés depuis près d'un an à ce jour et Finaxiome, lorsqu'elle ne nous mène pas en bateau nous donne des chèques en bois en guise de dédommagement.
Certains investisseurs ont réussi à faire annuler la vente.
Le droit immobilier étant complexe, je cherche à défendre mes intérêts.
Merci pour votre retour.